



Pantin, le 26 mai 2026

COMMUNIQUÉ

Élections professionnelles 2026 en petite couronne : des effectifs territoriaux en pleine mutation

L'année 2026 marque un rendez-vous important pour le dialogue social dans la fonction publique territoriale, avec les élections professionnelles de décembre prochain. Première étape dans la préparation de ce grand rendez-vous : la « photographie » des effectifs territoriaux au 1^{er} janvier 2026. Sur le territoire de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), les chiffres apportent déjà leur lot d'enseignements, le CIG couvrant un territoire de plus de 4,7 millions d'habitants, employant 140 000 agents territoriaux (soit 8 % des effectifs territoriaux nationaux).

Comme tous les 4 ans, les élections professionnelles de décembre 2026 vont permettre de désigner les représentants des agents territoriaux au sein des instances paritaires (commissions administratives paritaires – CAP - pour les fonctionnaires, commission consultative paritaire - CCP - pour les contractuels) ainsi qu'au sein des comités sociaux territoriaux (CST - pour les agents territoriaux). Le CIG Petite Couronne va organiser les scrutins en question pour le compte des collectivités et établissements qui lui sont affiliés (soit la quasi-totalité des employeurs territoriaux des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne).*

Pour préparer ce grand rendez-vous électoral, le centre de gestion a donc interrogé les collectivités et établissements afin de réaliser une « photographie » de leurs effectifs à la date du 1^{er} janvier 2026. « Ce recensement nous sert à déterminer le nombre d'agents concernés et donc le nombre de sièges dévolus aux représentants du personnel au sein de chaque instance (CAP pour les fonctionnaires et CCP pour les contractuels), explique Gladys Gavieiro, responsable de la mission élections professionnelles au CIG. Les organisations syndicales disposent ainsi des éléments nécessaires pour constituer leurs listes de candidats (en respectant une représentation équilibrée entre femmes et hommes). Tous les agents ne sont pas nécessairement électeurs. Pour cela, ils doivent en effet répondre à un certain nombre de critères, par exemple ne pas être en disponibilité ou avoir certains types et durées de contrats en ce qui concerne les contractuels. Nous avons aujourd'hui recueilli la totalité des données dont nous avons besoin. »

Un panorama chiffré de la FPT

Si elles ne sont pas strictement exhaustives, les statistiques compilées dans cette photographie des effectifs au 1^{er} janvier offrent toutefois un panorama chiffré très complet et très intéressant sur la fonction publique territoriale en petite couronne. Elles fournissent notamment des éléments précis en ce qui concerne les effectifs, le statut des agents et la répartition entre hommes et femmes.

Premier constat, le nombre d'électeurs appelés à voter lors de ces élections professionnelles de décembre 2026 est stable. Au total, ils seront 120 798, contre 119 262 en 2022.

Deuxième constat, une part toujours plus importante d'agents contractuels électeurs. Eux qui voteront pour désigner leurs représentants à la CCP sont effect 42 147, soit 9 141 de plus qu'en 2022. Dans le même temps, le nombre de fonctionnaires électeurs diminue. Ils seront 78 651 appelés à voter en décembre pour élire leurs représentants dans les CAP, soit une baisse de 7 605 agents (notamment 6 319 en catégorie C, qui englobe la majorité des fonctions d'agents territoriaux).

« Ces chiffres illustrent la mutation en cours depuis plusieurs années dans les effectifs territoriaux, avec une part de l'emploi d'agents contractuels toujours plus importante, souligne Louise Harguinteguy, directrice générale adjointe. Ces données sont cohérentes avec les autres outils statistiques élaborés par le CIG, en particulier le bilan social réalisé grâce à la collecte annuelle des rapports sociaux uniques des collectivités et établissements territoriaux de petite couronne. D'après la photographie des effectifs, 35 % des agents sont aujourd'hui des contractuels et 65 % sont des fonctionnaires. Il faut rappeler que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a considérablement facilité l'embauche de contractuels par les administrations. »

Troisième constat, une FPT majoritairement féminine. En termes de répartition entre hommes et femmes, ces dernières restent majoritaires au sein des effectifs : 78 317, soit 64,8 % (avec des pourcentages assez proches pour les agents contractuels – 66,8 % - que pour les fonctionnaires – 63,7 %). Il faut rappeler qu'en petite couronne, la filière des sapeurs-pompiers n'est pas représentée**, or c'est une filière très majoritairement masculine, ce qui explique que la FPT en petite couronne est plus féminisée qu'ailleurs.

** Certaines collectivités et certains établissements affiliés avec réserve gèrent eux-mêmes leurs instances et organiseront donc eux-mêmes leurs élections professionnelles (Conseil départemental des Hauts-de-Seine, établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, Villes d'Alfortville, de Créteil, du Perreux-sur-Marne, de Puteaux et de Saint-Maur-des-Fossés).*

*** C'est la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) qui intervient sur ce territoire.*

Pour en savoir plus sur les instances paritaires placées auprès du CIG Petite Couronne : <https://www.ciq929394.fr/je-suis-un-agent-de-la-petite-couronne/instances-paritaires-et-les-elections-professionnelles/>

À propos du CIG Petite Couronne :

Établissement public créé en 1984 et spécialisé dans la gestion des ressources humaines, le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Île-de-France

intervient pour le compte de quelque 320 collectivités territoriales et établissements publics des Hauts-de-Seine, de la Seine–Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Parce que chaque problématique RH mérite une réponse précise et adaptée, apportée par un expert du sujet, parce que chaque collectivité a ses propres spécificités, parce que dans RH il y a Humain, les décisions à prendre dans ce domaine sont toujours plus sensibles. C'est pourquoi le CIG Petite Couronne :

- accompagne les collectivités au plus près du terrain sur des problématiques complexes ;*
- prépare les collectivités à faire face aux défis RH de demain, dans un esprit visionnaire, innovateur et animé par l'intérêt général ;*
- fait vivre des communautés de personnes motivées autour des questions et des évolutions des RH.*

Contact presse :

Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne

- **Gaël Chartier**
Chargé de projets communication
Direction de la communication
01 56 96 83 42 / communication@ciq929394.fr